



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053

HARIS JUIN 2024

Numéro 013

Editée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études
Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

Université Alassane OUATTARA

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°013 Juin 2024

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Indexations internationales



<https://reseau-mirabel.info/revue/19498/Haris>



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23388>

auréHAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/224412>



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :

Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES,
Université Félix Houphouët-
Boigny)

Directeur de Publication :

CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :

KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Coordonnateur de

Publication : SILUE Nahoua
Karim (Maitre-assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Maître-assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO

Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Kouakou

Kouadio Sanguen (Assistant
Département de
Mathématique et
Informatique, Université
Alassane OUATTARA)

Éditeur : Laboratoire

d'Histoire des Relations
Internationales, des Études
Stratégiques et Politiques
(LAHRIESPO), Université
Alassane OUATTARA)

Website : <http://www.revue-haris.org>

Courriels : cerriua01@gmail.com / contact1@revueharis.org



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

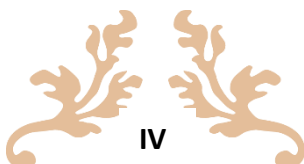
-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-**BATCHANA Essohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquier**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

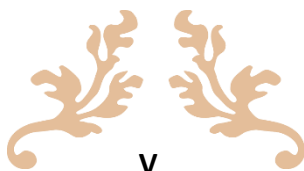
-**GUESSAN Benoit**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed**, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**Ernest YAObI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

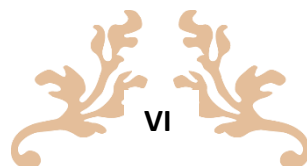
-**GOLE Antoine**, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue <http://www.revue-haris.org>). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Dr. Mamady BAMBA

La culture de la banane et la politique phytosanitaire dans les exploitations agricoles de la Guinée Française (1890-1958).....8-17

DIANDA Inoussa & OUEDRAOGO Boukaré

La mise en œuvre au Burkina Faso de la Coopération UE-Burkina Faso dans le domaine des Transports.....18-28

SOME Youortol Jules Omer

Approche analytique de l'application de la Convention de l'UNESCO de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans l'enseignement au Burkina Faso.....29-45

Ignace KOFFI

Examens des crises politico-militaires en Côte d'Ivoire de 1993 à 2011.46-52

N'TA Anoh Georges & COULIBALY Pediomatehi Ali

Phénoménologie des coups d'Etats au Moyen-Age à travers les exemples Abbasside et Carolingien.....53-67

Nahoua Karim SILUE & Konan Olivier KOUAME

L'Impact des bases militaires étrangères sur la République de Djibouti (1977-2017).....68-79

ARNAUD NOEL VOULA EMVOUTOU

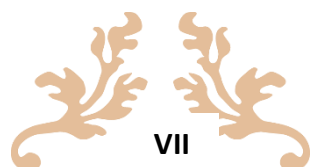
Géopolitique des LGBT en Afrique noire : Philosophème d'une résistance sur fond de choc des civilisations et de biomimétisme sexuel.....80-100

Ladislav NZE BEKALE

La Charte Africaine des Valeurs et Principes de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale : Perspectives de localisation d'une société pacifique101-117

OUAMELE N'Da Adjoua Marcelline & OUATTARA Kacoumani Mesmer

Contexte et enjeux de l'internationalisation du conflit armé de la République Démocratique du Congo de 1996 À 2003.....118-131





L'IMPACT DES BASES MILITAIRES ÉTRANGÈRES SUR LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI (1977-2017)

Nahoua Karim SILUE

Enseignant-chercheur, Département d'Histoire, Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO), Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire. nahoua26@yahoo.fr

Konan Olivier KOUAME

Doctorant en Histoire des relations internationales, Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO), Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire Université Alassane Ouattara- kouameover@gmail.com

Résumé

La République de Djibouti est au cœur des enjeux géostratégiques des puissances mondiales. C'est le seul État au monde à avoir hébergé six bases armées étrangères sur son territoire en 2017. Le problème que soulève cet article est que ces bases militaires ont de nombreux impacts sur ce « petit pays » de la Corne de l'Afrique. L'étude a pour objectif de connaître les retombées positives et les effets néfastes des bases militaires étrangères sur le développement de Djibouti. La méthodologie employée s'appuie sur l'analyse des données bibliographiques, des rapports et des périodiques. L'analyse de ces données indique que la France, pays colonisateur, a ouvert sa base militaire en 1977. Aussi, c'est en 2002, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, que les États-Unis y ont ouvert leur première base militaire sur le continent noir. Ensuite, l'Espagne en 2008, le Japon en 2011 et l'Italie en 2014. Enfin, la Chine a ouvert sa première base militaire à l'étranger dans ce pays en 2017 pour promouvoir ses intérêts géoéconomiques sur l'ensemble du continent. Ainsi, toutes ces bases favorisent le développement de Djibouti. Les installations militaires sont une source de revenu pour le pays. Elles favorisent la mise en place de nombreuses infrastructures. De même, l'armée djiboutienne bénéficie de formation et d'une assistance militaire dans une certaine mesure. Toutefois, ces bases entraînent l'endettement du pays. Elles détournent, également, les efforts de développement vers la construction des infrastructures qui ne sont pas nécessairement utiles au développement de Djibouti. D'un autre côté, cette concentration de détachements militaires étrangers réduit l'autonomie politique de cet État.

Mots clés: Bases militaires, Chine, Développement, Djibouti, États-Unis, géostratégie.

Abstract

The Republic of Djibouti is at the heart of the geostrategic challenges of world powers. It is the only state in the world to have hosted six foreign armed bases on its territory in 2017. The problem raised by this article is that these military bases have numerous impacts on this "small country" in the Horn of Africa. The study aims to know the positive impacts and harmful effects of foreign military bases on the development of Djibouti. The methodology used is based on the analysis of bibliographic data, reports and periodicals. Analysis of this data indicates that France, a colonizing country, opened its military base in 1977. Also, it was in 2002, in the context of the fight against terrorism, that the United States opened its first military base on the dark continent. Then, Spain in 2008, Japan in 2011 and Italy in 2014. Finally, China opened its first overseas military base in this country in 2017 to promote its geo-economic interests across the continent. Thus, all these bases promote the development of Djibouti. Military installations are a source of income for the country. They promote the establishment of numerous infrastructures. Likewise, the Djiboutian army benefits from training and military assistance to a certain extent. However, these bases lead to the country's debt. They also divert development efforts towards the construction of infrastructure which are not necessarily useful to the development of Djibouti. On the other hand, this concentration of foreign military detachments reduces the political autonomy of this state.

Keywords : Military bases, China, Development, Djibouti, United States- Geostrategy

Introduction

La République de Djibouti comme espace d'étude, parmi les États du continent africain, obéit à des raisons objectives. D'une part, la Corne de l'Afrique est au cœur des rivalités mondiales et Djibouti est une pièce essentielle des jeux de pouvoirs dans la région. Ce « petit pays » de 23 200 km² et d'une population de 818 000 habitants (2015) est un véritable État garnison. Située au débouché de la Mer Rouge, la République de Djibouti est coincée entre l'Éthiopie à l'Ouest, l'Érythrée au Nord et la Somalie au Sud. Point de passage obligé sur la route maritime entre l'Europe et l'Asie, Djibouti représente un double intérêt géostratégique. D'une part, à partir de cet État, il est facile de contrôler le détroit de Bab-el-Mandeb¹ où transite 9% du trafic maritime mondial².

D'autre part, Djibouti est un observatoire idéal pour surveiller et accéder aisément au Moyen Orient, à l'Afrique de l'Est et à l'Asie centrale. Ainsi, après quarante années d'indépendance, cette ancienne colonie française est désormais un acteur stratégique du continent africain. Mieux, les accords de défense militaire entre Djibouti et la France sont signés en 1977. La France y ouvre à cette date sa plus grande base militaire à l'étranger. Les enjeux stratégiques et géoéconomiques que représentent désormais ce pays, ont poussé d'autres puissances occidentales notamment les États-Unis à s'y implanter militairement.

¹ Situé entre la Mer Rouge et l'Océan Indien, le détroit de Bal El-Mandeb est considéré comme le quatrième point maritime le plus important en matière de transport de pétrole. À peine 32 kilomètres de large, Bal El-Mandeb est divisé en deux axes de passage par l'île volcanique de Périm contrôlée par le Yémen.

² Chaque année, environ 25 000 navires pétroliers et plus de 6 000 porte-conteneurs se croisent au large de Djibouti.

La Chine, qui depuis longtemps convoitait ce territoire, y ouvre finalement sa première base militaire à l'étranger en 2017. Ces différentes bases font de cet État, un cas particulier en Afrique qui mérite d'être étudié.

De tout ce qui précède, quel est l'impact des bases militaires étrangères sur la République djiboutienne ? Mieux, quelles sont les différentes bases militaires étrangères présentes sur le sol djiboutien et quelles en sont leurs conséquences sur ce territoire ?

L'objectif de cette étude est de montrer les différentes bases militaires étrangères et leurs impacts positifs et négatifs sur la République de Djibouti. L'intérêt de cet article est évident. Le sujet analyse les questions des bases militaires étrangères à Djibouti. Cette étude peut permettre aux autorités politiques africaines de se rendre à l'évidence des enjeux que peuvent représenter l'implantation d'une base militaire. Et cela dans un contexte local marqué par une grogne croissante contre la présence militaire occidentale en Afrique.

La méthodologie adoptée pour mener cette étude s'appuie à la fois sur des données bibliographiques, des rapports, des périodiques et des entretiens³. Les recoupements et analyses effectués à partir des différents documents permettent de structurer le travail autour de trois axes principaux. Le premier axe fait l'inventaire des différentes bases militaires étrangères et les raisons de

Le détroit constitue un lien vital entre l'Asie et l'Europe. C'est aussi le nœud de la connexion de câbles sous-marins entre l'Europe et le sous-continent indien, l'Afrique de l'Est et la péninsule arabique

³ Nous avons questionné deux spécialistes des États-Unis pour l'Afrique et le Moyen-Orient. Il s'agit respectivement des Docteurs Fatiha Dazi-Héni et de Maya Kandel.

leur installation à Djibouti. Le second met l'accent sur les retombées positives de ces bases sur le pays et enfin, le troisième axe met en exergue les effets néfastes de ces différentes installations militaires sur le pays.

1-Djibouti : un État garnison exceptionnel

Ancienne colonie française depuis 1885, Djibouti obtient son indépendance en 1977. En plus des accords de défense militaire signés entre ce pays et la nation colonisatrice, le territoire djiboutien abrite cinq autres bases militaires étrangères et non les moindres. Il s'agit des bases militaires américaine, chinoise, japonaise, italienne et espagnole. Ici, nous allons présenter d'abord les bases des puissances européennes, ensuite la base militaire américaine avant de terminer sur les bases militaires asiatiques présentes à Djibouti.

1.1-Les bases militaires des puissances européennes à Djibouti

Les nations européennes qui disposent de bases militaires à Djibouti sont successivement la France, l'Espagne et l'Italie. La présence militaire française sur le sol djiboutien remonte à la période coloniale. La République de Djibouti est créée le 27 juin 1977. Le jour même de l'indépendance est signé un protocole de défense franco-djiboutien (T. Laval, 2017, p. 72) fixant les conditions de stationnement des forces françaises sur le territoire de la République de Djibouti après l'indépendance et les principes de coopération militaire. Ce protocole s'appuie sur trois préceptes essentiels.

D'abord, le caractère exclusivement défensif de la coopération militaire franco-djiboutienne. Ensuite, le respect scrupuleux de la souveraineté des deux parties et enfin l'aide française à la mise sur pied des forces armées de la République de Djibouti. En effet, la participation à une quelconque guerre des forces françaises, stationnées à Djibouti, ne peut être requise que dans l'exercice du droit de légitime défense tel qu'il est défini par la Charte des Nations-Unies⁴. Par ailleurs, l'intervention éventuelle des forces françaises stationnées à Djibouti est subordonnée à une agression par une force étrangère.

L'article 10 dudit protocole souligne quant à lui que le territoire de la République de Djibouti ne peut être utilisé par la France comme base ou point d'appui pour une intervention armée contre une tierce puissance, sauf en cas de légitime défense. En ce sens, toute intervention des troupes françaises est conditionnée à la demande du gouvernement de la République de Djibouti. Dans le même registre, l'article 9 établit le principe d'une nécessaire concertation entre les deux parties sur la nature des armements introduits par les forces françaises sur le territoire de Djibouti.

Cette clause permet au gouvernement djiboutien de conserver sa souveraineté pleine et entière sur son territoire en s'opposant notamment à l'introduction de certains types d'armements. Hébergé dans près de 10 emprises sur une superficie de 418 ha, le contingent français était évalué à 1450 soldats en 1977 et 1500 en 2017.

Le traité de coopération en matière de défense entre la France et

⁴ Article 51. Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression

armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Djibouti impose des exigences à la France. Certaines sont mineures, puisqu'elles relèvent d'un devoir d'information. Par exemple, la France doit informer les autorités de Djibouti du nombre de militaires présents et de leur identité. D'autres relèvent d'un mécanisme d'autorisation préalable telle que l'installation de systèmes de communication. Par ailleurs, ce traité d'une durée de dix années et qui est tacitement reconductible⁵ prévoit cependant une clause de retrait. Elle autorise Djibouti à demander le départ des forces militaires. Un délai de 12 mois est accordé avant l'exécution de cette demande.

L'Espagne dispose elle aussi d'un contingent dans ce petit territoire de la Corne de l'Afrique. En effet, Madrid maintient, depuis 2008, un contingent modeste de 50 hommes localisés au sein de la base française dans le Camp Lemonnier. Il est en particulier chargé de mettre en œuvre des avions de surveillance maritime dans le cadre de l'opération Atalanta⁶. De son côté, depuis 2014, l'Italie dispose également d'une petite base de soutien aux missions européennes dans la région et à la mission bilatérale de formation de la police djiboutienne qui s'est achevée fin 2017. Cette base est réduite, puisqu'elle est d'une capacité de 90 hommes. Elle est installée sur un terrain de 10 hectares sur la zone aéroportuaire de la capitale.

1.2-La base militaire des États-Unis d'Amérique

L'idée de création de la *Combined Joint Task Force-Horn of Africa*⁷ (CJTF-HOA) a émergé au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Les Américains ont pensé à la création d'une base militaire

sur le sol djiboutien, tout près de la Somalie et à proximité de la péninsule arabique. Pourquoi le choix de ce « petit État » de la Corne de l'Afrique ?

En effet, en dehors de sa position hautement stratégique et de sa stabilité politique dans la Corne de l'Afrique, Djibouti est un territoire extrêmement important dans la lutte contre le terrorisme. Selon le secrétaire d'État américain Donald Rumsfeld cité par Moritié Camara (2014, p. 15) « Il y a des terroristes de l'autre côté, au Yémen et au Sud de l'Arabie Saoudite. Il y a des problèmes sérieux mais c'est un endroit pour avoir le point de vue sur toute la région ». Cette présence vise à permettre aux Américains de mieux contrôler et d'améliorer la sécurité de la Corne de l'Afrique et ses voies maritimes, de soutenir la lutte contre les actes de piraterie maritime en mer Rouge, dans le golfe d'Aden et dans l'océan Indien et surtout contre le terrorisme.

Implantée dans le camp Lemonnier à Djibouti sur une surface de 200 ha, la CJTF-HOA compte dès son ouverture en 2002, 900 soldats. Ce chiffre passe à 1900 en 2007 et à 2600 en 2017 sans oublier les 400 autres qui constituent son État-Major⁸. C'est une force qui a été mise sur pied par le Commandement américain du Moyen-Orient (CENTCOM). Sa principale mission est, de détecter, de perturber et de vaincre les groupes terroristes transnationaux opérant dans la région avant qu'ils n'atteignent les frontières américaines. Elle avait aussi pour tâche de surveiller les côtes somaliennes ainsi que d'empêcher toute infiltration contre les activités criminelles. La CJTF-HOA a joué un rôle essentiel dans la Corne de l'Afrique. En fait, sa stratégie a été plus

⁵ Un autre traité de coopération en matière de défense est conclu en décembre 2011 et est entré en vigueur en mai 2014.

⁶ L'opération militaire européenne de lutte contre la piraterie au large de la Corne de

l'Afrique. Cette opération navale a été mise en place en 2008.

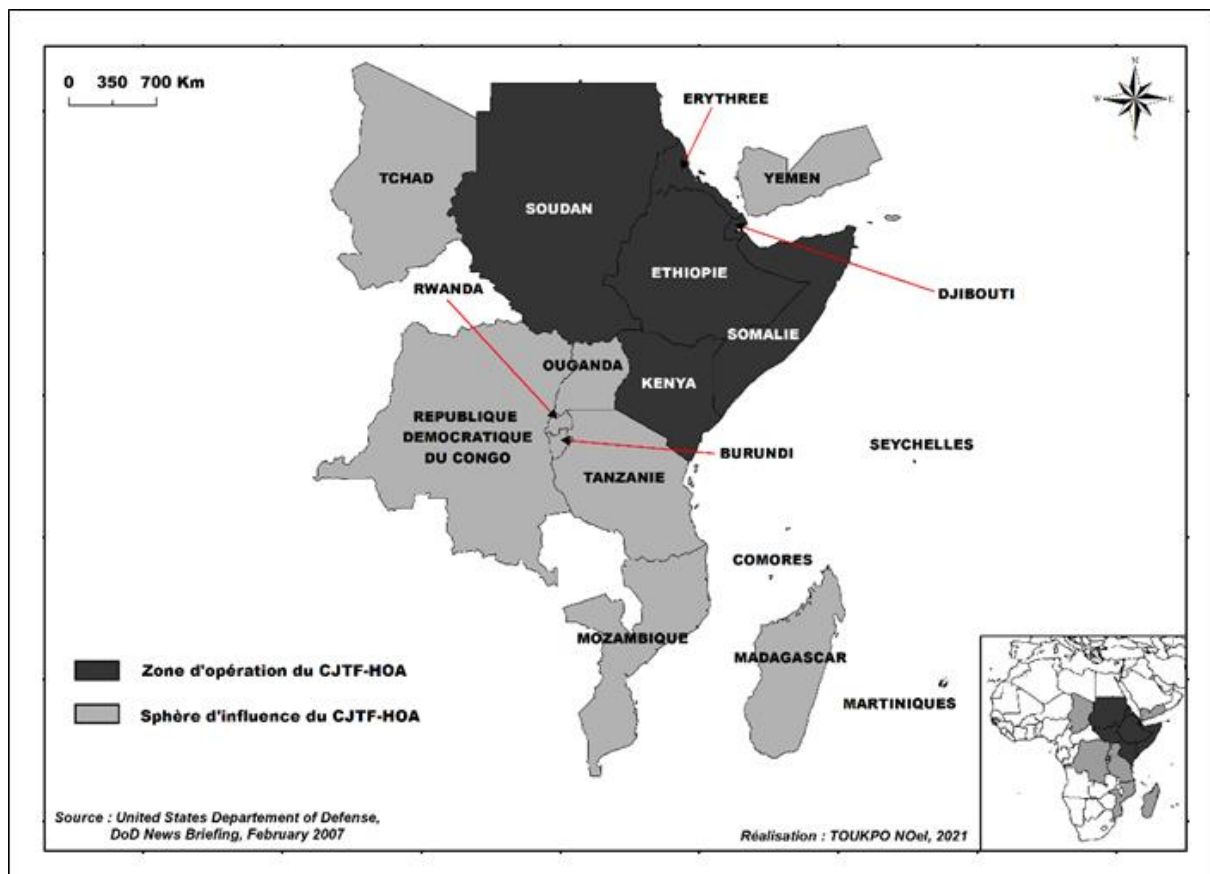
⁷ La Force Opérationnelle Interarmée Combinée de la Corne de l'Afrique.

⁸ Le nombre de soldats est passé à 3000 en 2011.

spécialement axée sur l'amélioration des capacités militaires des pays de la région engagés dans les opérations de pacification de la Somalie. Son champ d'action couvre en plus des États de la Corne de l'Afrique, les Comores, les Seychelles, la Tanzanie, l'Ouganda mais aussi le Yémen⁹. Cette Force interagit aussi avec son environnement immédiat dans le but de synchroniser les efforts et de forger de nouvelles collaborations avec d'autres intervenants. De ce point de vue, elle mène des opérations militaires conjointes notamment avec l'AMISOM, la Mission de l'Union Africaine en Somalie.

Afin de parvenir à des résultats positifs, les activités de la CJTF-HOA se sont progressivement tournées à partir de l'année 2005, vers un nouveau type d'action connu sous le nom de « conquête des cœurs et des esprits ». La CJTF-HOA qui a une tendance militaire, a en effet créé des équipes chargées des affaires civiles qu'elle a placées dans des lieux stratégiques. Cette approche s'est focalisée sur les zones habitées par les Somali : au Kenya, en Éthiopie et à Djibouti. Elle s'est intéressée au développement des zones marginalisées afin de construire des infrastructures telles que des écoles et des cliniques ainsi que des forages.

Figure 1 : La zone d'opération du CJTF-HOA



⁹ Territoire d'Asie du Sud à une distance de 1400 km du continent africain, le Yémen

dépend de CENTCOM mais les drones qui y frappent décollent du Camp Lemonnier à Djibouti.

Le traité entre les États-Unis et Djibouti est conclu pour une durée de dix ans (R. Noëmi 2009). Il peut être prolongé de dix années supplémentaires sans renégociation des termes de l'accord initial. Le traité prévoit aussi un préavis d'un an avant un éventuel démantèlement des installations militaires américaines. Cependant, il n'envisage pas formellement l'obligation pour les États-Unis d'informer le pays hôte à propos des effectifs présents et des activités poursuivies dans les installations militaires.

1.3-Les bases militaires des puissances asiatiques à Djibouti

Les puissances asiatiques qui disposent des bases militaires sur le sol djiboutien jusqu'en 2017 sont le Japon et la Chine. En 2011, le gouvernement japonais a décidé d'ouvrir une base militaire à Djibouti et d'envoyer un bataillon au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) où il a des intérêts pétroliers. Quel est donc le principal motif de l'engouement japonais dans cette zone ?

Pour certains experts, cette montée militaire japonaise est de s'affranchir progressivement des contraintes imposées depuis la Seconde Guerre mondiale et de s'opposer à l'activisme chinois. D'autres y voient le jeu des États-Unis qui pousse le Japon à se réarmer et à adopter une attitude musclée qu'un pacifisme proactif. Même si ces deux thèses ne sont pas à exclure cependant, il est bon de savoir que la présence japonaise en Mer-Rouge et dans le golfe d'Aden, est liée à des intérêts économiques et à sa participation à la lutte contre la piraterie maritime au large de la Somalie.

D'ailleurs, en mars 2009, le gouvernement japonais a pris la décision d'envoyer un groupe aéronaval

composé de deux bateaux *Destroyers* et deux avions de patrouille maritime P-3C. Il s'agit pour le Japon de participer à la protection du trafic maritime au large de la Somalie et dans le Gofe d'Aden au sein de la coalition armée de lutte contre la piraterie maritime *CTF-151* sous commandement américain. L'accord, sous forme d'échange de notes, entre le Japon et Djibouti apparaît le plus contraignant pour le pays locataire. En effet, la durée du bail est de 12 mois. Il est reconduit automatiquement. Cependant, après un délai de préavis de six mois il peut être remis en question. La base militaire japonaise est située sur un espace de 20 hectares avec 180 hommes équipés de blindés mais moins nombreux que les militaires chinois à Djibouti.

En 2017, la Chine a ouvert une base militaire dans le golfe de Tadjoura¹⁰ à Djibouti. Après avoir financé de nombreuses infrastructures pour le compte du jeune État, la Chine obtient en mai 2015, l'autorisation gouvernementale de créer à Djibouti sa première base militaire dans le monde (B. Julien, 2011). Cela fut le résultat d'un accord bilatéral souverainement convenu entre les deux pays.

Plusieurs paramètres semblent avoir motivé la décision de la Chine de porter son choix sur le territoire djiboutien. En effet, la démarche de Pékin de vouloir créer sa base navale sur le sol de la plus petite République de la Corne de l'Afrique, traduit sa détermination de jouer dans la cour des grandes puissances mondiales déjà présentes dans le pays d'une part, et de profiter pleinement au même titre que les autres forces de la position hautement stratégique qui caractérise Djibouti sur l'échiquier régional et international, d'autre part. Ainsi, les principales missions assignées à cette entreprise militaire peuvent être

¹⁰ La deuxième plus grande ville portuaire de Djibouti où est implantée la base militaire chinoise.

résumées comme suit : servir d'appui aux Casques bleus chinois déployés sur le continent, veiller sur les intérêts économiques et stratégiques de la Chine du fait que la base est située près du Bab-el-Mandeb où transite un chiffre important du trafic mondial des marchandises dont 1500 navires de commerce chinois (M. Jin, 2017, p. 12), protéger ses ressortissants, ses multiples investissements en Afrique, ses intérêts en hydrocarbures provenant du Moyen-Orient, la sécurisation des voies d'approvisionnements en matières premières et la protection du réseau d'infrastructures portuaires érigées dans le cadre de la route maritime de la soie.

De plus, la création de cette base témoigne la parfaite illustration de la volonté de Pékin d'affirmer sa puissance et ses ambitions. D'après différentes sources officielles chinoises, l'accord concernant la base chinoise prévoit aussi certaines restrictions. En particulier, la base ne peut accueillir qu'un effectif maximal de 10.000 militaires chinois. Cependant, à son ouverture en 2017, cette base d'une superficie de 36 ha. ne comptait que 400 militaires. L'accord est conclu pour une durée de 10 années renouvelable et il prévoit officiellement que la base

ne peut avoir qu'une vocation logistique.

En réalité, cette base accueille des unités des marines appelés l'élite des forces de l'Armée de Libération Populaire, équipées de chars lourds et d'engins blindés modernes. La présence de ces nombreuses bases militaires à Djibouti a certainement des retombées positives qu'il faut pouvoir mettre en exergue.

2-Les retombées positives de la présence des bases militaires étrangères à Djibouti

La coopération militaire entre le Djibouti et ses partenaires extérieures à des retombées positives sur le pays.

2.1-Les bases militaires étrangères : une source de revenu pour Djibouti

Les bases militaires étrangères sont une source de revenu directe essentielle pour la République djiboutienne. Le pays loue plus ou moins chèrement la location des emprises militaires. La rente annuelle de la base du Japon est de 3 millions d'euros, celle de la Chine est de 17 millions d'euros. La base italienne est de 22 millions d'euros et celle de la France est de 30 millions d'euros. Le loyer annuel de la base américaine est de 56 millions d'euros sur 20 ans.

Figure 2 : Les revenus tirés des bases militaires

Bases militaires	Date de création	Surface (ha)	Militaires	Loyer (M d'euros)	Durée du bail (années)
États-Unis	2002	200	3000	56	20
France	1977	418	1400	30	10
Espagne	2008	Au sein de la base française	50	Loyer inclus dans celui de la base française	
Italie	2014	10	90	22	2
Chine	2017	36	400	17	10
Japon	2011	12	180	3	1

Réalisation : Jean-Luc Martineau - Sources : médias et rapports officiels

La rente qui provient des bases militaires équivaut à 3% du PNB. Elle est supérieure au revenu des exportations du pays qui à peine atteint les 104 millions d'euros par an. Ce commerce des bases militaires est donc un enjeu essentiel. Il génère aussi des bénéfices indirects multiples. Ainsi, des centaines de djiboutiens sont employés dans les services de ces bases. La présence de 4.000 militaires français et des familles résidant sur place, soit plus de 6.000 personnes, contribue pour une part importante à l'économie de ce pays. Ces retombées économiques, venant s'ajouter à l'aide directe française, assurent plus des deux tiers des revenus de l'État djiboutien.

La France verse ainsi annuellement quelque 20 milliards de francs Djibouti, dont près de 13 milliards sous forme de rémunérations et de frais de fonctionnement. A titre d'exemple, l'impôt de solidarité a rapporté en 1981 plus de 750 millions de francs djiboutien à l'État tandis que la taxe intérieure sur la consommation lui procurait près de 2 milliards de francs. La base américaine est le troisième employeur du pays. Le total annuel de l'aide américaine au pays s'élève à 70 millions de dollars. En outre, les États-Unis accordent leur soutien aux demandes djiboutiennes auprès des instances financières internationales.

Cependant, le fonctionnement courant de cette implantation militaire repose largement sur des sociétés américaines qui emploient des centaines de *contractors* américains. De même, la base chinoise n'emploie pas de personnels locaux et plus de 1000 travailleurs chinois ont assuré sa construction. Certes, ces bases participent au développement du pays mais elles ne profitent pas assez aux populations riveraines en termes d'emplois. Toutefois, les autorités de Djibouti ont déjà évoqué l'éventualité de supprimer l'exemption de taxes

douanières dont elles bénéficient. Cette éventualité suppose la renégociation des traités concernant les implantations militaires dans le pays.

2.2-Le développement des infrastructures du pays

C'est la Chine qui est devenue l'acteur majeur dans la mise en place des infrastructures dans le pays. Elle possède 77% de la dette externe de Djibouti et alloue des crédits de plus de 1,5 milliards de dollars de prêts non concessionnels versés par Exim Bank à l'État de Djibouti afin de construire des infrastructures essentielles (B. James, 2016, p. 4). Ainsi, la voie de chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba, qui constitue le cordon ombilical de l'Éthiopie, a été modernisée après des travaux qui ont duré quatre ans, c'est-à-dire entre 2013 et 2017.

Elle a été financée par un prêt de 600 millions de dollars auprès de Exim Bank (B. James, 2016, p. 4). L'implication de la Chine va dans le sens des projets antérieurs, et provoque un changement d'échelle. Une série d'accords a été signés pour un montant de 14,4 milliards de dollars américains. Ces accords comprennent la poursuite de la modernisation du port international, la transformation de son terminal pétrolier en transit de premier rang, un oléoduc.

Aussi, la rénovation et l'électrification de la ligne de chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti hors service depuis 2002 avec un montant de 487 millions de dollars américains ainsi que des routes vers l'Éthiopie sans oublier l'établissement des cadres juridiques facilitant l'opération des banques chinoises, d'un système de douane unifié visant à améliorer la logistique et à réduire les coûts, d'un centre spécialisé dans les opérations de règlement et de compensation en yuans et d'une plateforme de partage de données en ligne.

Selon Aboubaker Omar Hadi (M. Jin, 2017, p. 12), le Président de l'Autorité des ports et zones franches de Djibouti affirmait à l'ouverture de la base chinoise en 2017 que l'investissement total avoisinera les 3,5 milliards de dollars et entraînera la création de plus de 340 000 emplois dans les dix années à venir, l'équivalent de la population active de Djibouti au chômage. Cela veut dire que les bases militaires peuvent résoudre, à elles seules, le problème de chômage à Djibouti. Parmi les 14 projets d'infrastructures, se trouve également la réalisation d'un ensemble gazier à Damerjog (un gazoduc, une usine de liquéfaction, un terminal gazier, une centrale électrique à gaz), pour un total 4 milliards de dollars américains. Damerjog est destiné à devenir un pôle industriel avec également une raffinerie de pétrole et un terminal de stockage pétrolier ainsi qu'une zone de construction navale.

De même, l'agence américaine pour le développement international finance des projets structurants dans le pays et dispose d'un dépôt régional. Quant au 490^{ème} bataillon des *Civil Affairs* de l'armée américaine, il réalise des projets à impact rapide (distribution de kits scolaires par exemple) dans les zones limitrophes où sont stationnées les troupes américaines. La France n'est pas en reste en termes d'aide indirecte. Celle-ci est principalement mise en œuvre par l'Agence Française de Développement (AFD) qui déploie une équipe d'une dizaine d'experts en permanence et contribue à la mise en œuvre d'instruments financiers destinés à financer des projets structurants tels que les câbles sous-marins, assainissement etc.

2.3-Formation et assistance à l'armée djiboutienne

La République française s'engage à contribuer à la défense de l'intégrité territoriale de la République de Djibouti. En effet, dans le cadre de

leurs relations de défense, les deux Parties procèdent à des échanges d'informations régulières et de renseignements relatifs aux risques et menaces pouvant peser sur la République de Djibouti. En cas de menace visant la République de Djibouti, et à la demande de la Partie djiboutienne, les Parties procèdent à l'évaluation de cette menace et définissent les mesures diplomatiques et militaires qu'elles jugent appropriées pour prévenir et dissuader ladite menace.

Dans le cas où la République de Djibouti fait l'objet d'une agression armée au sens des dispositions de l'article 51 de la charte des Nations unies, les Parties se consultent immédiatement en vue de définir les moyens appropriés à mettre en œuvre conjointement pour la défense de la République de Djibouti. C'est ainsi qu'en 2008 lors des affrontements entre les armées de l'Erythrée et de Djibouti, même si la France a démontré sa neutralité, elle a cependant consenti un soutien en termes logistique et de renseignement à l'armée djiboutienne.

La présence de ces bases favorise par ailleurs, la montée en puissance des forces armées djiboutiennes. Des actions de formation dans des secteurs variés sont réalisées au profit de l'armée de Djibouti. La France fournit à l'armée nationale djiboutienne, une assistance militaire technique très substantielle.

Dès lors, 124 postes d'assistants militaires furent ouverts dans le budget français de 1982. 119 d'entre eux étaient honorés chaque 1er décembre de l'année. Leurs effectifs étaient constitués de 32 officiers et de 87 sous-officiers. Ils se répartissaient comme suit : 72 postes pour l'armée de terre, 3 postes pour l'armée de l'air, 4 pour la marine, 29 postes pour la gendarmerie, 7 pour le service de santé. Les effectifs mis à la disposition de la République de Djibouti avaient sensiblement

augmenté au cours des sept premières années suivant la signature de l'accord de coopération entre deux pays avant de diminuer et de se stabiliser en 1995. La densité des relations militaires franco-djiboutiennes est constituée par la participation des forces françaises à l'entraînement de l'armée djiboutienne.

Cet entraînement s'effectue en particulier dans le cadre d'exercices bilatéraux. Cette armée bénéficie aussi de dons et d'équipements divers. Ainsi, deux navires japonais ont été cédés en 2015 à Djibouti.

3-Les effets négatifs de la militarisation de la République de Djibouti

La militarisation de Djibouti n'est pas sans conséquences négatives sur son développement politique, social, économique et surtout sur sa souveraineté.

3.1-L'endettement croissant du pays

Les investissements réalisés sont financés par des prêts non concessionnels, qui induisent un endettement accru. Le pays étant dépourvu d'autres sources de revenus équivalentes à celles tirées des ports, il fait le pari que ces investissements entraîneront des recettes qui permettront le remboursement des dettes.

Par ailleurs, ces investissements sont réalisés au détriment des dépenses courantes du pays. Les recrutements et les salaires des fonctionnaires ont ainsi été souvent gelés. La politique gouvernementale de développement du territoire par les infrastructures engagées à partir de 2012 a engendré un surendettement sans précédent dans l'histoire contemporaine de la République de Djibouti.

Cette situation inédite continue de susciter l'inquiétude des institutions financières internationales et des observateurs redoutant que Djibouti soit confronté à un sérieux problème de solvabilité. En effet, comme le note le FMI en 2017, la dette de Djibouti a atteint 104 % du PIB dont 85 % est détenue par le gouvernement chinois ou des banques chinoises (FMI, 2017).

Dans ce sens, *Chine Magazine* rapporte que la dette de Djibouti envers la Chine s'élevait à 1,3 milliard de dollars (S. Le Gouriellec, 2016, pp. 13-16.). En valeur absolue cette somme n'est pas si importante, mais le pays est petit et cela représente plus que les 2/3 de son produit intérieur brut (PIB) estimé à 2 milliards de dollars américains (Banque Mondiale, 2018), d'où l'inquiétude.

Il convient de rappeler que dans la hiérarchie des pays africains les plus endettés envers la Chine par rapport à leur PIB, Djibouti occupe incontestablement la première place. Cependant, sur le continent noir, la situation de la petite République n'est pas un cas isolé, car, le niveau d'endettement d'un certain nombre de 24 pays africains à l'égard de Beijing est tout aussi alarmant¹¹.

Le processus de surendettement engagé par Djibouti ne laisse personne indifférent car selon de nombreux observateurs et institutions spécialisées, cette politique représente un péril réel pour le territoire. Mais la problématique de la dette qui préoccupe les acteurs extérieurs ne semble pas contrarier les dirigeants djiboutiens, qui considèrent l'endettement comme l'unique moyen de concrétiser le développement.

¹¹ À titre d'illustration, 70% de la dette totale du Kenya est détenue par Pékin, de même que 66 % de la dette du Congo et

70% de la dette bilatérale du Cameroun (Afrik.com, 2019).

3.2-Manque d'autonomie politique, économique et problème sécuritaire

Avec l'accueil de complexes militaires sur son sol, Djibouti est censé garantir sa propre sécurité et peut-être même son existence. Cette protection est cependant aléatoire. Ainsi, en 2008 lors des affrontements entre l'armée de l'Érythrée et celle du Djibouti, ni l'armée américaine ni l'armée française¹² ne se sont portées au secours de la République de Djibouti. Cette absence de réaction militaire d'envergure de la France a d'ailleurs, durant plusieurs années, eu des conséquences dans les relations entre les deux pays, en particulier dans le domaine de la coopération militaire.

La France adopte une certaine prudence. Cette prudence de la France dans la mise en œuvre de ses moyens militaires au profit des intérêts djiboutiens a pesé dans les négociations d'accords de stationnement de forces militaires étrangères dans le pays. Djibouti a ainsi déployé des efforts pour accueillir de nouveaux hôtes sur son territoire.

Les États-Unis et la Chine garantiront-ils la sécurité de Djibouti ? Il convient d'être prudent sur ce point car malgré d'éventuels accords de défense, les États locataires ont tendance à assurer la protection du pays bailleur uniquement dans la mesure où leurs propres intérêts sont en jeu. Ainsi, la présence de ces bases n'est pas une garantie de sécurité absolue.

Au contraire, elle peut susciter des actions terroristes. Car c'est en réaction à la présence de ces bases que les *Shebab* de la Somalie ont réalisé une attaque suicide qui a fait un mort

et une vingtaine de blessés à Djibouti en mai 2014 (S. Le Gouriellec, 2016, pp. 13-16).

À certains égards, le commerce des bases militaires est susceptible de se transformer en véritable malédiction, dans la mesure où il accentue les inégalités au sein de la société. Aussi, il détourne les efforts de développement vers la construction des infrastructures nécessaires à l'essor de ces bases qui ne sont pas nécessairement utiles à l'émergence du pays.

D'un autre côté, cette concentration de détachements militaires étrangers réduit l'autonomie politique du pays bailleur. De surcroît, l'autonomie diplomatique ou économique du pays est susceptible d'être fragilisée.

Conclusion

Devenu indépendant en juin 1977, Djibouti, ancienne colonie française avait longtemps compté sur une relation quasi exclusive avec la France pour assurer sa protection. Les relations entre ces deux pays se sont détériorées en 1995 suite à la mort d'un magistrat français, Bernard Borrel¹³ à Djibouti. Dès lors, les autorités djiboutiennes ont commencé à chercher d'autres alliés.

C'est finalement en septembre 2002, à la faveur de la lutte contre le terrorisme, que les États-Unis ouvrent dans ce pays, leur première base militaire sur le continent. Ensuite, l'Espagne en 2008, le Japon en 2011, l'Italie en 2012 et la Chine en 2017 ont ouvert aussi des bases militaires.

¹² La France a cependant consenti un soutien en termes logistique et de renseignement.

¹³Le 18 octobre 1995 un magistrat français, Bernard Borrel, disparaît à Djibouti. Son corps est retrouvé le lendemain

dans un ravin à demi calciné. L'enquête locale avait conclu à un suicide mais celle menée par la justice française, après exhumation du corps à la demande de la veuve, privilégie la thèse d'un assassinat. Des mandats d'arrêt ont été délivrés en 2006 contre le procureur et le chef des services secrets de Djibouti.

L'installation de toutes ces bases sur le sol djiboutien n'est pas gratuite. Elles constituent une source de revenu non négligeable pour le pays. Aussi, la mise en place de ces bases s'accompagne du développement d'infrastructures ainsi que des formations militaires.

Cependant, toutes ses retombées positives ne doivent pas masquer les effets néfastes des bases militaires qui sont, entre autres, le surendettement, la réduction de l'autonomie politique et la dépendance du pays de ses partenaires étrangers. Il faut souligner aussi que la présence de ces nombreuses installations militaires à Djibouti n'est pas exempte de toute attaque terroriste.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOKILO Julien, 2011, *La Chine en Afrique : La Chine en concurrence avec les anciens partenaires de l'Afrique et les pays Brics*, Harmattan, Paris, 124 p.
- CAMARA Moritié, 2014, « L'administration Bush et la lutte contre le terrorisme en Afrique de 2001 à 2008 » in *Mu Kara Sani*, pp. 44-82
- JAMES Bertille, 2016, « La Chine à Djibouti : une base militaire à caractéristiques chinoises ? » in *Lettre du centre Asie*, n°69, 4 p.
- LAVAL Thierry, 2017, *L'évolution de l'armée djiboutienne depuis 1977*, 72 p.
- LE GOURIELLEC Sonia, 2016, « Djibouti dans le jeu international », in *Esprit*, vol. no.10, pp. 13-16
- LE GOURIELLEC Sonia, 2018, « Les forces françaises stationnées à Djibouti au cœur d'un environnement stratégique régional en mutation », *Les Champs de Mars*, pp. 231-239
- MENG Jin , 2017, *La Chine à Djibouti et en Afrique de l'Est : la voie chinoise au croisement des routes, une idée qui fait son chemin. Paix et sécurité européenne et internationale*, université Côte d'Azur, 12 p. Consulté le 19 septembre 2022 sur

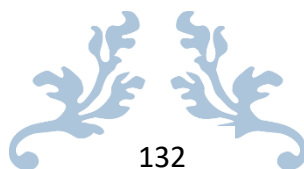
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03156190>
SubmittedS

-RAL Noëmi, 2009, *La stratégie sécuritaire des États-Unis dans la Corne de l'Afrique depuis le 11 septembre 2001*, université du Québec à Montréal, 150 p.

Numéro 013 Juin 2024
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°13 Juin 2024